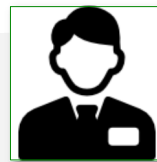


# TITRE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE (DIPLÔME NIVEAU III)



## ■ ■ ■ Objectif :

Capacité à répondre à un ensemble de questions portant sur les législations regroupant la profession.  
 Capacité à procéder à un entretien d'embauche.  
 Capacité à animer une réunion sur un thème donné par le jury.  
 Capacité à savoir répondre à un dossier d'appel d'offre ouvert ou restreint.  
 Capacité à évaluer les points importants d'un Cahier des Charges Techniques Particulières.  
 Connaissances administratives, fiscales et comptables ainsi que sur la sécurité des travailleurs et le code du travail.

## ■ ■ ■ Public et Prérequis :

Niveau IV de formation de l'Éducation Nationale ou équivalent (niveau Baccalauréat)

## ■ ■ ■ Durée :

20 jours soit 180 heures.

## ■ ■ ■ Nombre de stagiaires :

Groupe de 8 à 14 personnes maximum

## ■ ■ ■ Méthodes Pédagogiques :

Cours magistraux, travaux individuels, travaux de groupe, exercices d'application, simulations, appels d'offres

## ■ ■ ■ Programme :

Module « Environnement juridique de la sécurité privée »

Module « Gestion du personnel »

Module « Gestion Commerciale »

Module « Environnement juridique de la sécurité privée »

Module « Gestion administrative et comptable »

Module « Gestion du personnel »

## ■ ■ ■ Evaluation / Examen :

Le titre de dirigeant d'entreprise de sécurité privée sera délivré à l'issue de la formation aux stagiaires ayant validé les 4 domaines d'activité du référentiel de certification.

Le travail personnel fourni au quotidien pendant toute la durée de la formation est le seul garant de la réussite du stagiaire.

Les évaluations seront réalisées en continu par :

- Questionnaires de contrôle des connaissances écrits  
 Des mises en situation professionnelles à partir de cas concrets

- Une évaluation finale qui consiste en la rédaction d'un mémoire de réponse à un appel d'offre ainsi que sa présentation orale devant un jury.

Les stagiaires n'ayant pas validé l'ensemble des domaines d'activité recevront une attestation de suivi de la formation.  
 Note importante : L'obtention de l'aptitude de dirigeant validée par le titre de Dirigeant d'Entreprise de Sécurité Privée ne constitue qu'un des éléments d'appréciation pour la délivrance d'un agrément d'exercer par le CNAPS et les CIAC (Cf. article L.612-7 du livre VI du Code de la sécurité intérieure).

■ ■ ■ Lieu :  
Dpt 92 et 77

■ ■ ■ Inter / intra

■ ■ ■ Tarif :  
Nous consulter

